



Monsieur Jean-Noël Barrot
Ministre délégué chargé de la
Transition numérique et des Télécommunications
139, rue de Bercy
75012 Paris

Paris, le 6 avril 2023

Monsieur le Ministre,

Le 8 mars 2023, devant la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, vous avez annoncé vouloir engager une diminution de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) Mobile, identifiée comme un prérequis pour permettre aux opérateurs d'assurer leurs obligations de couverture fixe et mobile du territoire.

Instauré afin de compenser la perte de la taxe professionnelle, l'IFER est une recette fiscale dynamique des communes, intercommunalités et départements, liée à l'implantation d'antennes sur le territoire. Elle permet de financer les services publics du quotidien. En ce sens, **nous nous opposons à toute diminution de l'IFER Mobile.**

L'IFER ne peut en aucun cas être considéré comme une entrave à l'aménagement numérique du territoire. Comme en septembre 2021, nous rappelons que les dérogations et les allègements fiscaux octroyés aux opérateurs n'ont pas d'effet avéré sur l'installation d'antennes, notamment dans les territoires peu denses. Nous, maires, présidents d'intercommunalités et de métropoles, sommes opposés à l'allègement de la fiscalité des opérateurs destinée aux collectivités et établissements publics locaux. Ces derniers réalisent des chiffres d'affaires en croissance et bénéficient déjà de nombreuses exonérations et ne remplissent pas pleinement leurs obligations. Si l'État souhaite améliorer les marges des opérateurs de téléphonie mobile, nous proposons la suppression de la « taxe Copé », taxe sur les services fournis par les opérateurs de communication électronique (TOCE).

Aucune étude précisant les impacts fiscaux du décommissionnement et du développement des réseaux mobiles n'a été menée en amont. Le manque de projections et d'études d'impact sur l'évolution réelle des recettes de l'IFER sur les stations radioélectriques, en lien avec le développement de la 5G et le décommissionnement de la 2G et 3G, réduit toute possibilité de revoyure et rend caduque la plupart des arguments qui plaident pour sa refonte voire sa suppression.

Qu'il s'agisse de couverture des réseaux mobiles ou de déploiement et de complétude des réseaux fixes dans les zones urbaines, péri-urbaines ou rurales, les opérateurs doivent être rappelés à leurs engagements. Il en va notamment de la complétude du réseau fibre dans les territoires, qui suscite actuellement de la crispation dans bon nombre de territoires.

Enfin, **nous en appelons à une réflexion plus large sur le financement et la fiscalité du numérique**, impliquant un engagement financier fort de l'État et des opérateurs à leurs côtés, pour lutter contre la précarité numérique qui ne cesse de s'intensifier. Nous souhaitons travailler conjointement avec l'Etat pour consolider un service public universel du numérique, qui soit en mesure de garantir un accès à tous à une connexion très haut-débit, à un matériel informatique adapté et à un accompagnement de proximité pour les citoyens les plus affectés par la dématérialisation des services publics.

Dans l'attente de vous lire et de pouvoir vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Johanna Rolland

Présidente de France urbaine
Maire de Nantes
Présidente de Nantes Métropole



David Lisnard

Président de l'AMF
Maire de Cannes



Michel Fournier

Président de l'AMRF
Maire de Voivres



Sébastien Martin

Président d'Intercommunalités de France
Président de la CA du Grand Chalonnais



Christophe Bouillon

Président de l'APVF
Maire de Barentin



Gil Avérous

Président de Villes de France
Maire de Chateauroux

